

AVIS PUBLIC

**PROMULGATION
RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 650**

PRENEZ AVIS QUE lors de la séance ordinaire tenue le 12 mars 2024, le conseil municipal de la Ville de Repentigny a adopté le règlement d'emprunt suivant :

Règlement décrétant la réalisation de travaux de réfection des chaussées du boulevard Basile-Routhier (de Valmont à Lisbonne) et de la rue Laverdière (de St-Paul à Bertrand) ainsi qu'un emprunt total de 2 460 000 \$.

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 18 avril 2024.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau du soussigné à l'hôtel de ville de Repentigny situé au 435, boulevard Iberville à Repentigny aux heures normales d'ouverture.

Ce règlement entre en vigueur en date de ce jour.

Donné à Repentigny, ce 24^e jour du mois d'avril 2024.

Le greffier,



M^e Marc Giard, OMA, avocat